ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE RÉFLEXOLOGIE
Agréee ASRT - APTN

Av. Riond-Bosson 13
CH-1110 Morges

+41 21 825 25 71
info@reflexesante.ch

www.reflexesante.ch

Charte institutionnelle de l'Ecole Réflexe Santé

L'Ecole Réflexe Santé s'engage à :

➢ Engager des formateurs diplômés et bénéficiant d'un minimum de 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine enseigné.

➢ A accompagner activement chaque participant dans l'apprentissage de la pratique du Thérapeute Complémentaire en réflexologie.

➢ A transmettre le savoir en encourageant les participants et en les renforçant dans leurs compétences et leur capacité de réflexion.

➢ Garantir la qualité de ses formations à travers sa certification EduQua et son accréditation à l'OrTra TC pour la méthode réflexothérapie.

➢ Former des thérapeutes complémentaires responsables et compétents, répondant aux exigences des normes fédérales (OrTra TC).

➢ Respecter l'égalité de traitement entre les participants.

➢ Garder la confidentialité vis-à-vis des participants et des collègues formateurs.

➢ Proposer chaque année des cours de formations continue complémentaires à la méthode TC et en lien avec le profil professionnel de l'Ortra TC.

➢ Œuvrer avec professionnalisme dans un constant souci d'amélioration.

➢ Collaborer avec l'Association Suisse de réflexothérapie, et les organismes professionnels concernés afin de respecter et ajuster les standards de formation.

Morges, le 22 août 2025
Isabelle Moinon, Directrice